



CAFÉ DE LA
VALO

Projets ANR :
montage, prêts, partez !

-

23/06/2022

Elise HEIZMANN
Anne-Gaëlle PICART

anr[©]

 Université
● Paris Nanterre

L'Agence Nationale de la Recherche : ses missions



L'ANR est un EPA créé en 2005 pour promouvoir la recherche française sur projets



Financer et promouvoir les recherches fondamentales et finalisées



Financer et promouvoir les partenariats publics – privés



Soutenir l'excellence scientifique

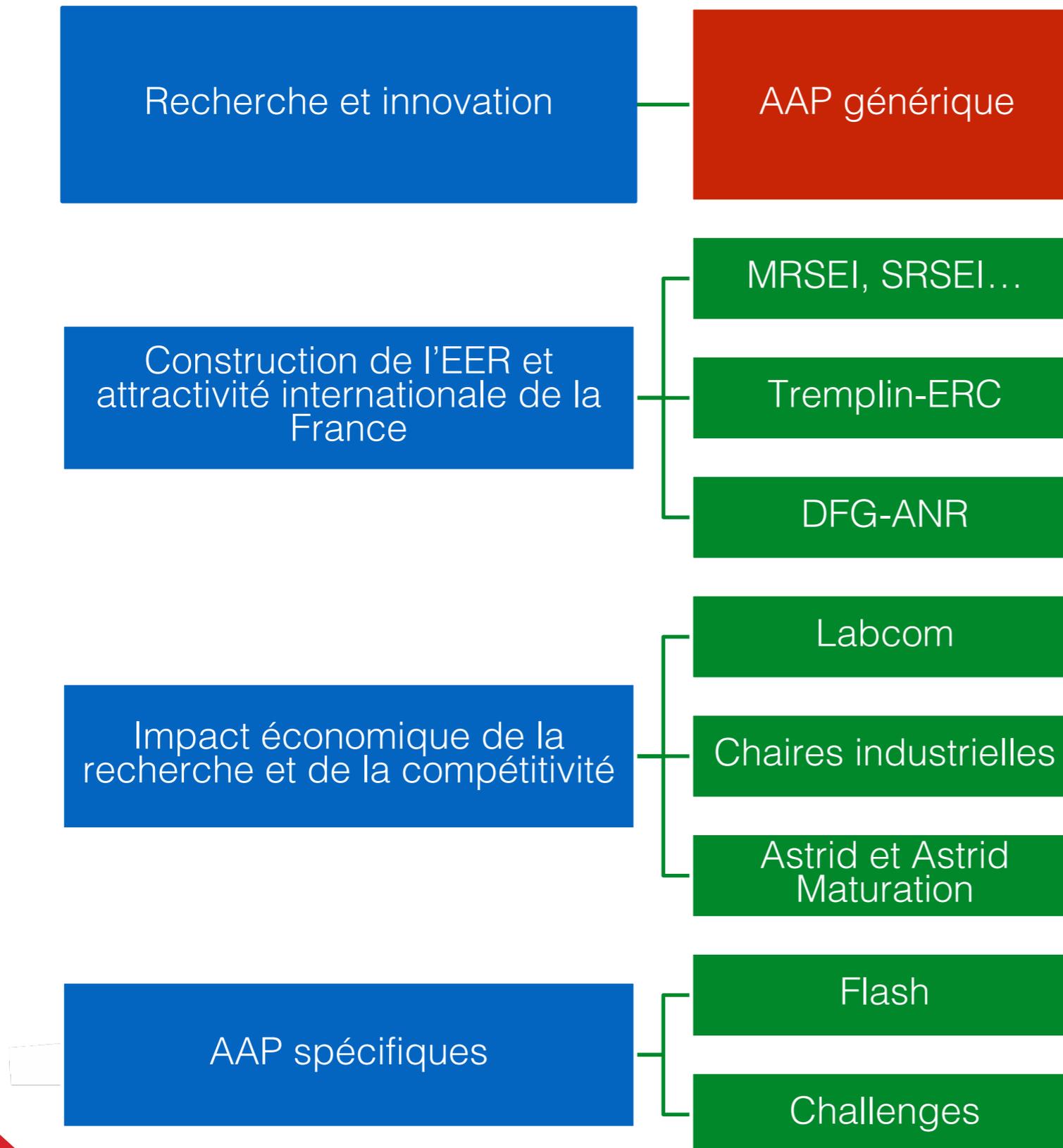


Renforcer les coopérations internationales et européennes



Mettre en œuvre les PIA

Le Plan d'Action de l'ANR : AAP générique et AAP spécifiques



Les instruments de financement de l'AAPG : L'AAP générique

AAP générique

Recherche collaborative

Recherche individuelle

Recherche mono-équipe

PRC

Entreprises
PRCE

International
PRCI

Jeune chercheur
jeune
chercheuse
JCJC

PRME

→ Bien choisir son instrument de financement

Appel à projets générique 2022

DATE DE PUBLICATION 20 JUILLET 2021 – Version 1.0
Version actualisée 1.1 au 25 septembre 2021

ÉTAPE 1
CLOTURE DU DÉPÔT DES PRÉ-PROPOSITIONS (PRC, PRCE, PRME, JCJC) ET DE L'ENREGISTREMENT (PRCI)
Le jeudi 28 octobre 2021 à 17h00 (heure de Paris)

ÉTAPE 2
CLOTURE DU DÉPÔT DES PROPOSITIONS DÉTAILLÉES
La clôture du dépôt des propositions détaillées est prévue fin mars 2022. Les date et l'heure limites de dépôt seront précisées lors de l'invitation à déposer une proposition détaillée (mi-février 2022).

Avant de déposer une (pré)-proposition de projet de recherche, il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le Guide de l'AAPG 2022 (disponible en septembre 2021 sur le site de l'ANR) et le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.anr.fr/RF>).

anr.fr
50 avenue Daumesnil 75012 Paris
Tél : +33 1 78 09 80 00 – contact-anr@anr.fr

Appel à projets générique 2022

Guide de l'AAPG 2022

Modalités de dépôt, d'évaluation, de sélection et de financement

Avant de déposer une (pré)-proposition, un enregistrement ou une proposition détaillée de projet de recherche, il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le texte de l'AAPG 2022 et le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR et se rapprocher au plus tôt de sa future tutelle gestionnaire.

anr.fr
50 avenue Daumesnil 75012 Paris
Tél : +33 1 78 09 80 00 – contact-anr@anr.fr

Les instruments de financement de l'AAPG : L'instrument Projet de Recherche Collaborative (PRC)

Principal instrument de financement de l'ANR.

PRC = toutes les formes de projet de recherche pluri-partenaires autres que PRCI et PRCE

Pour qui ?

- Au moins **deux partenaires** dont au moins 1 unité de recherche

Quel projet ?

- Excellence scientifique et développement de concepts novateurs

Quels attendus ?

- Forte **synergie** entre plusieurs compétences impliquées (objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats)

Les instruments de financement de l'AAPG :

L'instrument Jeune Chercheur - Jeune Chercheuse (JCJC)

Pour qui ?

- Avoir soutenu sa thèse depuis moins de 10 ans et être en poste depuis moins de 5 ans (dérogations dans certains cas)
- Avoir un contrat qui couvre toute la durée du projet (salaire non financé)

Quel projet ?

- Acquérir une autonomie scientifique
- Développer sa propre thématique de recherche
- Constituer ou consolider sa propre équipe au sein et/ou en dehors de son laboratoire

Quels attendus ?

- Prise de responsabilité des jeunes chercheur·e·s (tremplin vers ERC)
- Approches novatrices et originales



Financement de la seule équipe du JCJC (1 seul bénéficiaire). Partenaires bienvenus mais non financés.



Les axes de recherche de l'AAPG

- **37 axes de recherche** sont présentés au sein de 7 domaines disciplinaires :
 - Sciences de l'environnement
 - Sciences de la matière et de l'ingénierie
 - Sciences de la vie
 - Sciences humaines et sociales
 - Sciences du numérique
 - Mathématiques et leurs interactions
 - Physique de la matière, Hautes énergies, Planète-Univers

- **19 axes de recherche** correspondent à des enjeux transversaux (trans- ou inter-disciplinaires) situés à la croisée de plusieurs secteurs scientifiques :
 - La science de la durabilité
 - Une seule santé (One Health)
 - La transition écologique et environnementale
 - La transition énergétique
 - Les transitions technologiques
 - La transformation numérique
 - Les transformations des systèmes sociotechniques



Bien choisir son axe de recherche

Le calendrier de dépôt

- Un calendrier unique
- Soumission en deux étapes (sauf pour les PRCI)

*Calendrier basé sur les années précédentes :
peut faire l'objet d'éventuelles modifications de l'ANR*

➤ Etape 1

- Juillet : Publication du Plan d'action et de l'AAPG
- Début septembre : Publication du Guide de l'AAPG
- Octobre : Fenêtre de dépôt des pré-propositions
- Février : Résultats étape 1

➤ Etape 2

- Février-mars : Fenêtre de dépôt des projets
- Fin mai : Droit de réponse aux expertises (factuel, aucun nouvel élément)
- Juillet : Résultats
- Septembre et + : Contractualisation des projets sélectionnés

**Vous devez informer votre établissement du
dépôt de votre projet**



**Anticipez ! Contactez la DRED dès que possible pour
organiser au mieux votre projet en fonction du calendrier**

Rédiger sa pré-proposition

Trame de la pré-proposition : 4 pages

Trame ANR à suivre

(y compris biblio avec liens DOI)

1. Contexte, positionnement et objectif(s) de la pré-proposition
2. Partenariat (consortium ou équipe)
3. Bibliographie

Critères d'évaluation :

- Qualité et ambition scientifique = excellence scientifique - **Note A obligatoire**
- Organisation et réalisation du projet = qualité du consortium et du coordinateur

Points d'attention :

- **Informations indispensables : choix coordinateur, instrument, axe, acronyme, durée du projet, montant du budget par partenaire** (variation max autorisée de $\pm 7\%$ entre les 2 étapes => le budget doit déjà être estimé de manière précise).
- CV
- Résumé du projet en français et en anglais
- Dépôt du projet si possible **en anglais**
- **Informations administratives**

- **Engagements des participant·e·s / limite d'implication et d'éligibilité**



Et la proposition détaillée ?

Trame ANR à suivre

Trame de la proposition détaillée : 20 pages

(y compris biblio avec liens DOI)

1. Contexte, positionnement et objectifs de la proposition

- a. Objectifs et hypothèses de recherche
- b. Positionnement par rapport à l'état de l'art
- c. Méthodologie et gestion des risques
- d. Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi

2. Organisation et réalisation du projet

- a. Coordinateur scientifique et son consortium / son équipe
- b. Moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs

3. Impact et retombées du projet

4. Bibliographie

Critères d'évaluation :

- Qualité et ambition scientifique
- Organisation et réalisation du projet
- Impact et retombées du projet

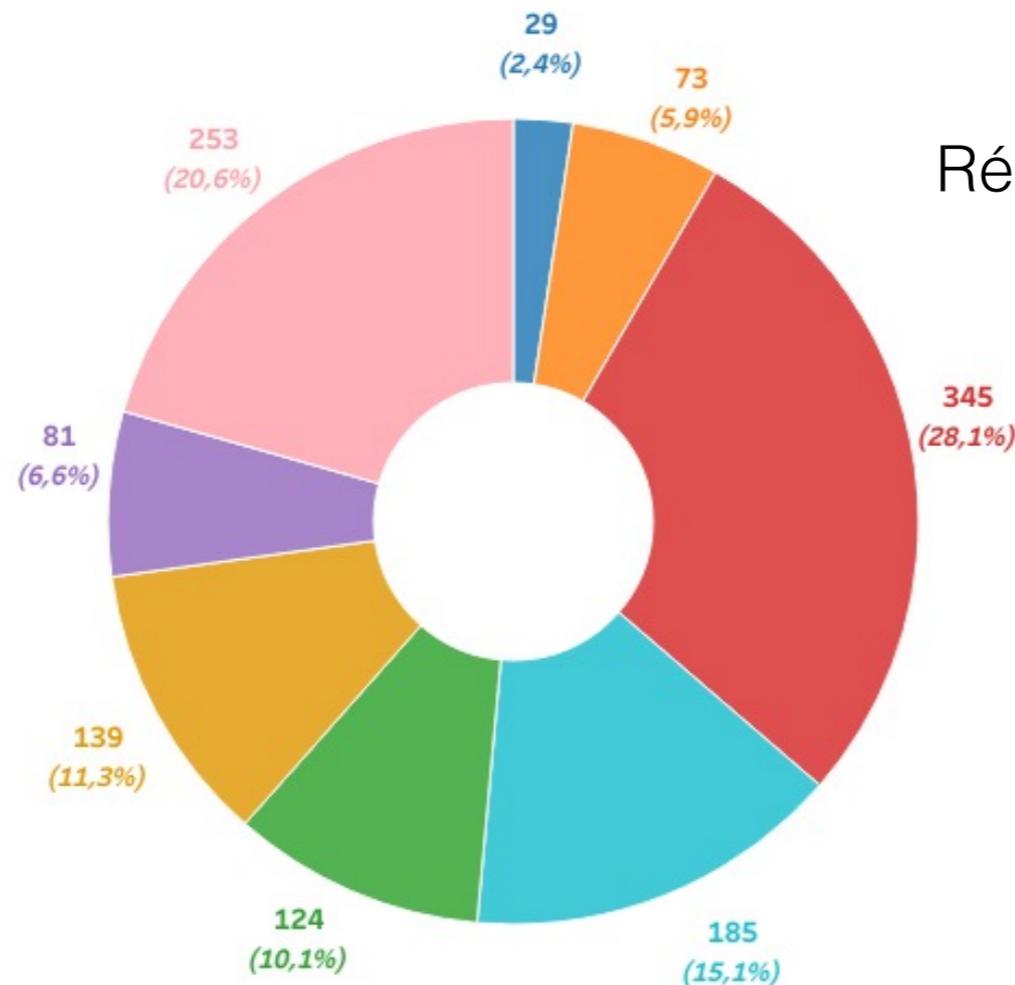
Evolutions par rapport à la pré-proposition :
axe, instrument, coordinateur et idée
générale du projet **ne peuvent pas changer**
sous peine d'inéligibilité

Quelques chiffres sur l'AAPG 2020

7062 projets déposés

1 229 projets financés (taux de succès global : 17,4 %), dont :

- 661 PRC
- 353 JCJC
- 114 PRCE
- 101 PRCI



Répartition par domaine disciplinaire / enjeu transversal :



Quel appui à l'Université ?

Service Valorisation et appui à la recherche de la DRED :

[réseau des chargé·es d'appui](#) ou adresse appel-projet@liste.parisnanterre.fr

- Assistance au montage
- Accompagnement stratégique
- Outils à disposition en ligne (télécharger le kit ci-dessous)



<https://recherche.parisnanterre.fr/service-de-la-valorisation-et-appui-a-la-recherche/boite-a-outils-aapg-anr-2022>